

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2016 JEUNE PUBLIC

### 1. Actions Jeune Public soutenues

Nous prenons en considération les actions suivantes :

- programmation de films,
- séances scolaires,
- festivals avec séances Jeune Public
- animations et / ou ateliers autour de projections,
- participation active à des programmes collectifs.

Nous entendons prioritairement par Jeune Public les spectateurs enfants et adolescents allant jusqu'à la fin des études secondaires (jusqu'à 18 ans). Plus exceptionnellement, on peut faire entrer dans cette classification les jeunes étudiants des grandes écoles ou universités.

Une salle ne s'adressant qu'au seul public étudiant (de plus de 18 ans) ne pourra être soutenue pour cette action car nous considérons ces jeunes adultes comme le public habituel d'une salle. Cependant, une coopération universitaire forte (projections en salles faisant partie d'un cursus universitaire, création et présentation d'un programme de films par un enseignant qui ferait venir ses étudiants au cinéma, présentation de travaux cinématographiques étudiants) pourra être prise en compte et soutenue si elle vient enrichir la programmation d'une salle de cinéma organisant déjà des manifestations en direction d'un public plus jeune (enfants et adolescents).

### 2. Fiches de synthèse

-Elle comporte **commentaires sur les actions et la politique Jeune Public** des conventions ayant rendu compte d'une programmation Jeune Public.

Ces commentaires sont particulièrement développés lorsque les résultats en termes d'entrées sont peu représentatifs de l'investissement propre de l'exploitant. Les actions Jeune Public ne comprenant pas de projections ne figurent pas dans la liste des initiatives JP mais apparaissent dans la partie commentaires.

-**Signification des abréviations** dans l'encadré Jeune Public **de la fiche de synthèse** : situées entre parenthèses après le nom de l'initiative Jeune Public, elles en précisent la régularité, la nature et la catégorie d'âge visée.

<i>2+/week : plusieurs fois par semaine</i>	<i>0-4 : 0-4 ans (maternelle)</i>	<i>school scrqs : séances scolaires</i>
<i>weekly : une fois par semaine</i>	<i>4-11 : 4-11 ans (école primaire)</i>	<i>reg. evt : séance pour enfant régulière</i>
<i>2+/year : trimestriel</i>	<i>12-15 : 12-15 ans (collège)</i>	<i>fest. : festival</i>
<i>holidays : vacances scolaires</i>	<i>15-18 : 15-18 ans (lycée)</i>	<i>coll. pg : programme local, régional, national</i>
	<i>18-25 : 18-25 ans (université)</i>	<i>debates : débat / discussion / rencontre</i>

### 3. Evaluation des dossiers Jeune Public

- L'évaluation de l'activité Jeune Public d'une salle sera faite selon des **critères quantitatifs et qualitatifs** comme mentionné dans les Lignes directrices Jeune Public.

Un **seuil minimum de films européens non-nationaux** est demandé sur une année afin de déclencher un soutien:

- Pour les mono-écrans : 3 films européens non nationaux,
- Pour les salles de 2 à 7 écrans : 4 films européens non nationaux,
- Pour les multiplexes : 7 films européens non nationaux.

**-Plafond d'1€ par entrée européenne Jeune Public :**

Le montant de la subvention Jeune Public attribué est plafonné à 1€ par entrée européenne sur l'ensemble des activités Jeune Public.

**-Grille d'évaluation des dossiers Jeune Public:** cf Annexe 1.

Ce tableau, listant les critères quantitatifs et qualitatifs d'une salle, a été utilisé comme référence pour soumettre les propositions de soutien.

**Plusieurs documents annexes permettent de mettre en perspective les dossiers :**

**-Moyennes nationales Jeune Public :** cf Annexe 2 [*disponible au moment du Comité d'avril*]

Pour chaque pays, les **moyennes nationales des données Jeune Public** dans le réseau sont calculées.

Ces moyennes prennent uniquement en compte les conventions pour lesquelles nous avons reçu des dossiers Jeune Public. Elles constituent une échelle d'évaluation des résultats des salles dans leur pays.

Lors de l'observation des moyennes nationales, une attention plus particulière est cependant portée aux mono-écrans pour lesquels il est difficile de réaliser les mêmes chiffres que ceux réalisés par des salles comprenant plusieurs écrans.

**-Fiches pays** (projetées)

Le contexte de chaque pays est également pris en considération : rappel des politiques nationales, régionales, actions collectives mises en place dans le pays concerné, etc...

Le montant du soutien sera attribué en totalité ou partiellement (25%, 50% ou 75%), en fonction des résultats de la salle (cf. grille d'évaluation en annexe).

## ANNEXE 1 au règlement intérieur

### Grille d'évaluation Jeune Public 2016

A. CRITERES D'EVALUATION QUANTITATIFS	Points (barème)	Points max.
<b>1. Nombre de films</b>		
Nombre de FENN équivalent à la moyenne nationale	1	
Nombre de FENN supérieur à la moyenne nationale	2	
Nombre de FENN très important	3	3
<b>2. Nombre de séances programmées par écran*</b>		
Nombre de séances/écran équivalent à la moyenne nationale	1	
Nombre de séances/écran supérieur à la moyenne nationale	2	
Nombre de séances/écran très important	3	3
<b>3. Régularité des actions</b>		
Mensuelle	1	
Hebdomadaire	2	2
<b>B. CRITERES D'EVALUATION QUALITATIFS</b>		
<b>1. Diversité des actions</b>		
Un type d'action	1	
Deux types d'action	2	
Trois types d'actions et plus	3	3
Deux tranches d'âge concernées	1	
Trois tranches d'âge et plus	2	2
<b>2. Promotion et animation</b>		
Animation et promotion des séances: offre régulière	1	
Animation et promotion des séances: travail exceptionnel	2	2
<b>3. Communication en ligne (2 points max.)</b>		
Site web avec page dédiée Jeune Public	1	
Utilisation régulière des réseaux sociaux, grand nombre de fans	1	2
<b>C. INVESTISSEMENT PROPRE DE L'EXPLOITANT</b>		
Actions principalement hébergées pas l'exploitant	1	
Actions à la fois initiées et hébergées par l'exploitant	2	
Actions principalement organisées à l'initiative de l'exploitant	3	3
<b>TOTAL MAXIMUM DE :</b>		<b>20</b>
<i>*Bonus 1: nombre d'entrées important ou en nette progression</i>	1	1
<i>*Bonus 2: travail de coordination ou de mise en réseau</i>	1	1
<i>*Bonus 3: ateliers d'éducation à l'image (sans projection)</i>	1	1
<b>TOTAL DEF</b>		

\* Pour les mini-réseaux et les conventions communes, le ratio se calcule à partir du nombre d'écrans des salles qui ont une programmation JP, et non à partir du nombre d'écrans réels.

Barème		Soutien final pour le cinéma	Plafond
Points	%		(cocher si c'est le cas)
18 et plus	100		
15-17	75		
10-14	50		
5-9	25		
0-4	0		
<b>Commentaires éventuels sur les initiatives (mini-réseau, etc.)</b>			